



DIAGNOSTIQUEURS



Co construire la filière de demain

La CDI FNAIM lance une plate-forme collaborative d'échanges sur la carte D ouverte à tous les diagnostiqueurs

Depuis la mi-novembre, la Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers de la FNAIM porte une proposition d'envergure avec la création d'une carte D pour la filière du diagnostic (à l'instar de la carte T pour les agents immobiliers). Car si « *la filière souhaite rétablir la confiance, elle doit travailler sur la concrétisation d'un cadre réglementaire permettant de garantir les compétences et le savoir-faire du diagnostiqueur.* » indique Yannick Ainouche, Président de la CDI FNAIM.

Il poursuit : « *Nous souhaitons avancer vite, aussi, la CDI FNAIM va lancer début janvier une plateforme collaborative qui sera accessible à tous les diagnostiqueurs. Lieu d'échanges, elle aura vocation à concrétiser ensemble les contours de la carte D et à réfléchir à ce que nous voulons faire de notre filière dans l'intérêt général. Chacun pourra s'exprimer, et nous nous assurerons de porter l'ensemble de la parole des diagnostiqueurs à l'attention du ministre.* »

Une carte D co-construite avec l'ensemble de la profession

Dès le 9 janvier, la CDI FNAIM mettra en ligne une plateforme participative accessible à tous les diagnostiqueurs de France. L'objectif est simple : mener collectivement une réflexion démocratique avec un appel à contributions afin de construire les contours de la carte D et ses implications.

Plusieurs sujets très concrets seront lancés de manière hebdomadaire afin que chacun puisse apporter ses idées.

Par exemple :

- Quelles seront les garanties proposées par cette carte professionnelle, pour les particuliers comme pour les professionnels ?
- Quels seront les prérequis pour obtenir la carte D ?
- Comment fonctionnera l'autorité indépendante qui délivrera la carte D ?
- Quelles seront les règles à respecter et les sanctions en cas de manquement au règlement ?
- Etc.

Les sujets seront proposés sous la forme de conversation ouverte où chacun pourra exposer son point de vue. L'objectif est ainsi de créer un consensus pour permettre d'intégrer l'avis des diagnostiqueurs dans la création de la carte D.

La CDI FNAIM souhaite également inclure à ce projet le règlement des prestations des diagnostiqueurs à la vente, c'est-à-dire chez le notaire, comme pour les agents immobiliers, avec une base tarifaire qui serait un pourcentage sur le prix de vente. Les diagnostiqueurs n'auront ainsi plus à gérer de longs processus de recouvrement de leurs factures, qui sont légion dans cette profession. Une question qui sera aussi débattue sur la plateforme.

Rappel des propositions portées par la CDI FNAIM

- Encadrement des tarifs du DPE avec l'instauration d'un prix plancher en dessous duquel le DPE ne pourrait être vendu afin d'éviter la casse des prix qui entraîne inévitablement une détérioration de la qualité.
- Un règlement chez le notaire au moment de la vente (si le client n'a toujours pas payé) pour éviter les impayés qui gangrènent la profession
- Un système de certification davantage adapté à la filière pour les petites et les grandes entreprises : que les entrepreneurs du diagnostic aient désormais le choix entre la certification d'entreprise et la certification de personne.
- La création d'une véritable branche professionnelle, avec la création d'une carte « D » délivrée par une autorité indépendante

A propos de : La Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM

Crée en juin 2007, la CDI FNAIM réunit près de 1600 professionnels spécialisés en diagnostics immobiliers. Leur adhésion à la Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM garantit le respect des conditions d'exercice de l'activité de diagnostiqueur.

La Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM est affiliée à la Fédération Nationale de l'Immobilier (*FNAIM*), Union de syndicats professionnels, qui fédère plus près de 10 000 professionnels de l'immobilier, constituant ainsi la première organisation professionnelle du secteur en France.

En tant que syndicat de confiance, la Chambre des diagnostiqueurs immobiliers FNAIM (CDI FNAIM) fédère des acteurs de toutes catégories : des professionnels indépendants, des TPE jusqu'à des entreprises de 400 opérateurs, et des réseaux de franchisés de diagnostic technique.